Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_070-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_070

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Mobilité - Service location VAE – évolution des tarifs et des conditions de location

Madame la Vice-Présidente rappelle au bureau communautaire que le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) est composé actuellement de deux offres :

- Une offre de location courte durée de 1 à 3 mois, aux tarifs de 20 €TTC à 40 €TTC/mois selon la saison ;
- Une offre de location longue durée de 12 mois, avec option d'achat, aux tarifs de 60 €TTC à 80 €TTC/mois selon le modèle.

Afin de simplifier la gestion du service et d'en optimiser le coût tout en conservant l'objectif d'inciter à la pratique d'une mobilité active, durable et bonne pour la santé, Madame la Vice-présidente propose d'adapter les modifications suivantes, applicables à partir du 1er janvier 2026 pour toute nouvelle demande de location :

- Supprimer l'offre de location longue durée avec option d'achat,
- Assouplir l'offre de location courte durée en proposant des périodes de 1, 3 ou 6 mois renouvelables jusqu'à 12 mois maximum de location,
- Instaurer un tarif unique de location à 40 €TTC/mois,
- Permettre la location de plusieurs vélos par foyer fiscal dans la limite du stock disponible. A égalité de demande, privilégier la 1ère demande par rapport à une demande supplémentaire dans le même foyer.

Il est ainsi proposé au bureau communautaire de :
- valider les modifications du service de location de vélos à assistance électriques telles que proposées,
- autoriser le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_070-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

